



*Comité d'Action Sociale en faveur  
des Originaires des Départements d'Outre-Mer  
en Métropole*

## **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE GENERALE POUR L'ANNEE 2018**

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous portez à notre association en participant à cette Assemblée générale.

C'est l'occasion pour nous de faire un bilan synthétique de l'année écoulée et de tracer nos perspectives pour l'année 2019.

X

X X

2018 a été une forte année d'activité, à la fois pour le Service social du CASODOM, et pour celui du CMAI DOM/TOM, qui nous a été rattaché en avril 2017.

735 personnes ont été accueillies, dont 601 pour le CASODOM et 134 pour le CMAI.

1025 problèmes ont été traités, dont 601 pour le CASODOM et 424 pour le CMAI.

### **I.-L'ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL DU CASODOM**

Notre poste de « Dépenses directes d'aides sociale » s'est élevé à la somme de 87 267 € contre 52 522 € l'année précédente, soit une augmentation de 66 %.

Ces dépenses ont consisté à la fois en aides alimentaires, sous forme de tickets service, et en aides financières, essentiellement pour le financement de billets de transport urbain, ou pour des aides ponctuelles, en faveur de personnes connaissant des difficultés qui nous sont pour la plupart signalées par les collectivités avec lesquelles nous avons passé des conventions.

1) Parmi les bénéficiaires de ces actions sociales figurent en premier lieu les **jeunes bénéficiant des dispositifs de formation en mobilité mis en œuvre par LADOM.**

56 607 € ont été dépensées en 2018 pour 286 bénéficiaires, contre 20 703 € pour 103 personnes l'année précédente. Cette augmentation résulte notamment de deux facteurs :

- Les demandes ont été présentées par les Agences de LADOM de toute la France, alors qu'auparavant elles émanaient presque exclusivement de la seule région parisienne ;
- Les demandes pour compensation des charges de loyers, généralement pour un montant de 150 euros par bénéficiaire, sont devenues quasi systématiques.

Cette situation montre que nous sommes positionnés comme l'acteur incontournable pour l'accompagnement social des jeunes Ultramarins venant dans l'Hexagone en vue d'une formation ou d'une insertion professionnelle. Mais le financement de cette action pose problème. On rappelle ici que pour mettre un terme aux incertitudes juridiques soulevées par la tutelle sur la possibilité pour LADOM de financer directement cette action sociale, la Ministre a, sur notre proposition, décidé de la faire prendre en charge directement par le Ministère, en l'incluant dans la subvention générale de ce Département ministériel.

Une subvention globale de 58 000 € nous a ainsi été attribuée pour l'année 2018, étant précisé qu'elle devait couvrir à la fois les actions sociales que mène traditionnellement le CASODOM en faveur des originaires des Outre-mer très défavorisées (qui donnaient lieu jusqu'en 2017 à une subvention de 15 000 €), et celles conduites au bénéfice des jeunes soutenus par LADOM (qui faisaient jusqu'alors l'objet d'une subvention de 45 000 €).

Les dépenses sociales en faveur de LADOM ayant atteint le montant de 56 607 € en 2018, il en résulte que :

- Non seulement la subvention de 58 000 € ne permet même pas d'assurer la couverture de la quote-part des frais de fonctionnement engagés pour assurer les seules prestations en faveur de LADOM,
- Mais qu'en outre le montant de cette subvention ne permet plus d'assurer le financement des autres actions sociales générales assurées pour l'ensemble des Ultramarins.

C'est pourquoi nous avons décidé lors de la séance de notre Conseil d'administration du 28 janvier 2019, de présenter au ministère une demande modificative de subvention pour 2019, afin de la porter de 58 000 € (que nous avons calculée par reconduction de la subvention de 2018), à la somme de 80 000 €.

Parallèlement nous avons indiqué à la direction de LADOM que nous étions prêts à réfléchir avec elle sur les solutions permettant à la fois de meilleures conditions de prévision et une meilleure maîtrise des dépenses effectuées à sa demande.

2) La seconde catégorie des bénéficiaires de nos aides sociales concerne **les malades en transfert sanitaire** sur des hôpitaux de l'Hexagone, principalement en Île de France, dans le cadre des conventions que nous avons signées avec les Caisses générales de Sécurité sociale de la Guadeloupe, de la Guyane, et de la Martinique. Outre des aides alimentaires sous forme de tickets service, et des aides financières versées essentiellement pour le transport urbain, des actions spécifiques pour l'hébergement de ces patients sont prévues par les conventions avec les CGSS de Guadeloupe et de Martinique : celle de la Guadeloupe privilégie l'hébergement en familles d'accueil, tandis que celle de la Martinique préfère les hébergements en maisons des parents ou structures hôtelières.

Nous sommes ainsi intervenus en faveur de 54 patients de la Guadeloupe, 86 de la Martinique, 49 de la Guyane, chiffres en augmentation par rapport à ceux des années précédentes.

Nous avons par ailleurs proposé à la CGSS et à la Collectivité territoriale de Guyane des actions de suivi social et d'hébergement pour leurs malades en oncologie qui sont de plus dirigés vers les plateformes hospitalières de Lyon, mais ce dossier, que la CTG nous avait demandé d'étudier depuis deux ans, est actuellement en l'attente de décision de celle-ci.

3) Le Service social du **CASODOM aide aussi d'autres Ultramarins qui se trouvent dans la difficulté, en dehors de ces deux premières catégories de bénéficiaires.**

Il s'agit de personnes faisant face à des situations difficiles, souvent fragilisées et isolées (beaucoup de femmes seules avec enfants en bas âge), sans ressources stables, ou qui sont allocataires des minima sociaux ou des prestations familiales.

Elles résident en majorité en région parisienne. Elles sont en outre, dans beaucoup de cas, hébergées de manière précaire chez des parents ou des amis, ou bien encore en centres d'hébergement, de manière ponctuelle et pour une durée limitée.

Pour ces personnes, la plupart des demandes émanent des missions locales ou des CCAS d'Île de France : nous donnons satisfaction à ces demandes quand elles sont justifiées, mais les collectivités locales concernées, où résident pourtant un grand nombre d'Ultramarins refusent toujours de nous accorder des subventions, prétextant « l'absence d'un intérêt local ».

Deux autres tendances se constatent de manière générale :

- Un rajeunissement constant des personnes secourues ;
- Une arrivée relativement récente en Métropole : la très grande majorité sont arrivées depuis moins de 5 ans, pour des raisons diverses, dont notamment la recherche d'un emploi.

L'émigration spontanée ne se tarit donc pas.

4) D'autres prestations sont assurées dans le cadre du Service social :

- Une orientation et un **soutien psychologique** par une Psychologue clinicienne, prestataire du CASODOM ;
- Une **permanence juridique** par une Avocate inscrite à la Cour d'Appel de Paris ;
- Des **sorties culturelles périodiques pour les enfants**, qui ont réuni 6 familles dont 13 enfants, ont été organisées bénévolement par l'une de nos Administratrices, Madame Elyane MAVINGA ;
- Un **Arbre de Noël**, avec des animations et une distribution de cadeaux, a permis de rassembler en décembre une quinzaine de familles dont 32 enfants ;
- Nous avons toujours le projet d'organiser un **voyage en Guadeloupe pour des enfants** de familles de condition modeste n'ayant pas encore connu la terre de leurs parents, mais il faut observer qu'avec la diminution du prix des billets d'avion, il devient plus difficile de trouver des candidats répondant à ces critères.

## II.-L'ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL DU CMAI DOM/TOM

L'Assistante sociale du CMAI DOM/TOM, mise à notre disposition par la Ville de Paris, a également vu son activité monter en puissance.

Je rappelle que le « Centre Municipal d'accueil et d'Information » (dénommé CMAI DOM/TOM), créé au sein de la Ville de Paris en 1978, avait pour vocation :

- D'accueillir et d'informer les originaires des DOM/TOM « sur la nature et l'étendue de leurs droits sociaux », sans toutefois avoir compétence pour distribuer des aides ou prestations ;
- De les accompagner « dans leurs démarches d'Emploi/Formation » ;
- Ainsi que « de recherche de logement ».

C'est l'ensemble de ces activités qui s'exerce au sein du CASODOM depuis avril 2017.

Notre priorité depuis le rattachement de l'assistante sociale dédiée et de ses deux agents d'accueil a été d'assurer leur bonne intégration au sein de nos équipes.

Leurs activités d'accueil et d'orientation des usagers a été soutenue en 2018, avec 134 personnes reçues pour 404 entretiens. Il convient de noter que si ce service a théoriquement compétence à l'égard des seuls Ultramarins résidant à Paris, ce sont en fait les originaires d'Outre-mer habitant en région parisienne qui sont accueillis et orientés.

424 Problèmes ont été traités en 2018, dont :

- 226 pour des demandes liées au logement (167) ou à l'Hébergement (59) ;
- 150 pour des orientations administratives ;
- 38 pour des aides financières qui sont répercutées pour suite à donner au Service social du CASODOM ;
- 5 pour un soutien psychologique, qui sont dirigés vers la Psychologue clinicienne du CASODOM ;

- 5 pour des demandes diverses.

On observe donc que le **secteur Logement/Hébergement** connaît une forte activité, et qu'il obtient des résultats, grâce aux contacts noués par l'assistante sociale dédiée : 54 demandes satisfaites en 2018, dont 36 en logement, et 18 en hébergement. Les demandes en attente, qui continuent à faire l'objet d'un suivi, sont également importantes (131 pour le logement et 41 pour l'hébergement)

Dans le **domaine de Emploi/Formation**, l'Assistante sociale est sollicitée pour conseiller et accompagner les personnes en recherche d'emploi, notamment pour les aider à rédiger leurs C.V. et lettres de motivation.

Mais nous avons commencé à réfléchir aux moyens de développer ce secteur dans le cadre d'un groupe de travail que nous avons réuni et qui poursuit ses travaux. Ses conclusions sont que, si le CASODOM ne peut avoir la prétention d'être le Pôle Emploi des Ultramarins, il pourrait cependant faire œuvre utile dans le domaine de l'information et de l'orientation des demandeurs d'emploi vers les secteurs en demande de main d'œuvre.

Madame Danielle APOCALE, notre administratrice qui a exercé de hautes responsabilités dans le domaine social, s'est déclarée disponible pour mettre son réseau à disposition, notamment en vue de l'orientation des personnes en recherche d'emploi.

Notre Administrateur, Jocelyn GOLITIN, Chef d'entreprise, est prêt à nous faciliter l'organisation, pour les demandeurs d'emploi, de séances de sensibilisation sur des métiers susceptibles d'offrir des opportunités.

Nous organiserons bientôt, avec son concours, une première Journée de sensibilisation sur les métiers du Fluvial et du Tourisme fluvial qui sont en demande de personnels, qu'il s'agisse du secteur de la construction ou de la modification des bateaux, ou de celui de l'exploitation des unités de tourisme fluvial. Cette première journée de sensibilisation portera sur les métiers de matelot.

D'autres séances de découverte et de sensibilisation suivront.

Nous lançons un appel à propositions à nos administrateurs, adhérents et sympathisants qui, eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs réseaux, pourraient nous aider à développer ce type d'actions.

### III.-LES AUTRES ACTIVITES DU CASODOM

#### 1) L'opération « Les Talents de l'Outre-mer ».

La cérémonie de remise des prix de la précédente édition ayant été reportée en janvier 2018, les comptes de cette opération ont été enregistrés sur l'exercice 2018.

46 nouveaux Talents de l'Outre-mer ont été distingués, dont 23 « Jeunes Talents » et 23 « Talents confirmés », avec une répartition relativement équilibrée entre les diverses disciplines et les diverses origines.

231 « Talents » ont ainsi été décorés depuis 2005, qui témoignent de l'excellence ultramarine à travers le monde. Si l'opération a connu un grand succès, un écart de 9019 € a été enregistré par rapport au budget prévisionnel que nous avons envisagé, en raison du non versement d'une subvention annoncée.

Nous sommes en phase de préparation de la 8<sup>ème</sup> édition des « Talents de l'Outre-mer », sans changement des conditions de sélection des lauréats.

Deux communiqués d'appel à candidatures ont été rédigés, l'un en Français l'autre en Anglais, pour joindre le maximum d'organes de presse à travers le monde, en utilisant une plateforme spécialisée dans ce type de diffusion. Les derniers comptes-rendus de diffusion sont joints en annexe. Les premières candidatures reçues s'annoncent d'un très bon niveau.

Le Président de la République a accepté d'accorder son Haut patronage à la cérémonie de remise des prix, qui devrait normalement se tenir en décembre 2019.

Son Chef de Cabinet nous a également fait savoir qu'il a pris bonne note de notre invitation à y participer, mais nous connaissons tous les contraintes d'agenda du Chef de l'Etat.

Nous avons déjà lancé nos demandes de financement aux organismes publics habituels.

Nous diffuserons très prochainement nos appels à dons auprès des sponsors ainsi que des particuliers, en visant au minimum à équilibrer l'opération.

## 2) Les dîners causeries

Un dîner-causerie, consacré au thème « Enjeux et contraintes de la lutte contre le décrochage scolaire dans nos Outre-mer », avec le concours de Madame Line NUMA-BOCAGE, Professeure des Universités, a été organisé en 2018.

Nous viserons à en organiser 1 par trimestre en 2019, sauf au dernier trimestre consacré à l'organisation de l'opération des « Talents de l'Outre-mer ».

X  
X X

Malgré l'augmentation de nos dépenses sociales, les comptes de l'exercice 2018 se sont soldés par un léger bénéfice de 2723 €.

Je n'insiste pas sur les points significatifs du Budget 2018, que notre Trésorier, Jean-Elie NARDY, détaillera dans son Rapport financier.

Je souhaite seulement signaler que nous avons souhaité développer le recouvrement de nos cotisations en recourant à la plate-forme Internet dédiée aux associations, « HelloAsso », qui facilite le paiement par carte bancaire.

Si nous avons pu maintenir le niveau de nos cotisations, le recours à ce moyen moderne de paiement a reçu un succès mitigé, la majorité de nos adhérents, sauf les plus jeunes, préférant l'envoi de chèques selon le mode traditionnel.

Il s'agit là d'un phénomène culturel qui n'évoluera qu'avec le temps.

X  
X X

En résumé, l'année 2018 a permis d'asseoir et de conforter la vocation du CASODOM à être « L'Interlocuteur social de référence » pour les Ultramarins, qui justifie pleinement notre reconnaissance d'utilité publique.

Associée à notre vocation, reconnue, à être « Le Révélateur des Talents de l'Outre-mer », cette double reconnaissance donne à notre association un positionnement unique dans l'univers associatif des Ultramarins.

Ce résultat, nous le devons au travail et à la vision de nos prédécesseurs depuis la création du CASODOM, et dans la période présente, à l'implication personnelle de nos administrateurs, de nos Adhérents, de nos Bénévoles, ainsi que de nos Collaborateurs, qui se dévouent pour obtenir cette reconnaissance.

Que toutes celles et tous ceux qui participent à cette action et qui partagent notre ambition en soient remerciés.



Fait à Paris le 18 Février 2019

Le Président

Jean-Claude SAFFACHE

7 bis, rue du Louvre – 75 001 – PARIS – Tél. 01 42 36 24 54 – Fax. 01 42 36 14 46  
e mail : [casodom.75@gmail.com](mailto:casodom.75@gmail.com) - Site Internet : <http://www.casodom.fr>